



Travailler à l'étranger et mutuelle

Par **heaven**, le **03/05/2010** à **17:28**

Bonjour, je réside en Belgique et travaille en Hollande depuis maintenant 2 ans et 7 mois. Nous avons été très mal renseignés quant à l'obligation de payer la mutuelle dans le pays dans lequel on travaille. Voilà 2 ans et 7 mois que je suis en fraude car je n'ai pas payé CZ (mutuelle au Pays Bas). Il me réclame 2000 euros pour la période de octobre 2007 à décembre 2009. La prime de mutuelle est de 65,62 euros/Mois. La Hollande accorde une prime mutuelle pour les personnes qui gagnent moins de 30.000 euros (dont je fais partie) mais PERSONNE ne nous a renseignés par rapport à cette remise de presque 55 Euros/Mois. Le problème est que la CZ n'est jamais intervenue pour moi depuis que je travaille. Je paie une mutuelle qui me couvre en Belgique tous les mois. Ma mutuelle et CZ ne se sont pas mises en relation (je n'ai jamais reçu le E106 à remettre à ma mutuelle belge). Mal renseignés, je dois payer le plein tarif 65 Euros/Mois. Il m'a fait une saisie sur salaire de 150 Euros le mois dernier. Je ne souhaite pas payer tout évidemment. D'où mes questions: Payer une mutuelle de 65 Euros/mois dans le pays pour lequel on travaille est-il obligatoire? Je ne possède aucune carte de membre CZ, il ne s'est jamais intervenu pour moi et ne s'est pas en relation avec ma mutuelle belge, est-ce normal? Peuvent-ils me saisir 150 euros directement sur mon salaire sans avertissement? Comment se fait-il que le formulaire (zorgtoeslag) pour retoucher 55 Euros/mois n'est pas fourni à la souscription de la mutuelle et aucune information n'est fournie au moins en anglais? C'est presque du vol! Merci de m'aider.

Par **chris_idv**, le **06/06/2010** à **01:06**

Bonjour, Petit rappel dans l'hypothèse où vous l'auriez oublié: la langue officielle des Pays Bas est ... le hollandais. Trouver injuste de ne pas disposer de l'information dont vous avez

besoin dans la langue que vous comprenez est pour le moins présomptueux: pensez vous réellement qu'un pays va traduire les documents officiels dans toutes les langues de la planète ?

Si vous avez un doute venez demander un document en anglais à l'administration française :)

Autre rappel: nul n'est sensé ignorer la loi.

C'est à vous de vous renseigner sur les règles applicables dans le pays où vous décider de travailler.

Si vous trouvez injuste que votre compte bancaire ait été saisi sachez que dans certains pays un étranger qui ne respecte pas les lois locales fini expulsé ou en prison ...

Cordialement,